



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE REGIONALE DE SANTE

GRAND EST

**Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile**

**Délégation territoriale
de Meurthe-et-Moselle**

Affaire suivie par : Angela DIAFERIA
pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.26.19

Affaire suivie par : Karine THEAUDIN
karine.theaudin@ars.sante.fr
Tél : 03.57.29.02.38

Nancy, le **07 DEC. 2021**

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Le délégué territorial de l'agence régionale de santé Grand Est

à

[Liste des destinataires en annexe]

En copie à Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Objet : Intoxication au monoxyde de carbone, campagne d'information 2021-2022.

Chaque année, en France, près de 4 000 personnes sont victimes d'une intoxication oxycarbonée et 100 personnes décèdent.

Pendant l'hiver 2020-2021, 84 épisodes d'intoxication au CO ont été recensés en région Grand Est, exposant 228 personnes, et causant le décès de deux d'entre elles.

Notre région est particulièrement touchée par ce problème de santé publique.

Une intoxication par le monoxyde de carbone peut toucher tout le monde. Provoqué par une mauvaise combustion au sein d'un appareil de chauffage ou de cuisson (chaudière, chauffe-eau, chauffage d'appoint mobile, cheminée, cuisinière, brasero, groupe électrogène à moteur thermique, etc), le monoxyde de carbone est inodore, incolore et ainsi particulièrement dangereux. Si la plupart du temps les intoxications ont lieu au domicile (85 %), elles peuvent également survenir dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels. Le plus souvent, ces accidents sont évitables.

L'intoxication par le monoxyde de carbone survient principalement dans les circonstances suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudières notamment), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,

- conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, un certain nombre de mesures de prévention doivent être adoptées et mises en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles ou les espaces accueillant du public.

Des supports et outils de communication spécifiques sont disponibles et téléchargeables :

- ❖ Sur le site internet de l'ARS : www.ars.grand-est.sante.fr :
 - Actu 2021 - Les dangers du monoxyde de carbone : relayez la campagne annuelle de prévention <https://www.grand-est.ars.sante.fr/les-dangers-du-monoxyde-de-carbone-relayez-la-campagne-annuelle-de-prevention-0>
 - Page internet « Monoxyde » Grand Public, prévention : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/comment-eviter-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-grand-public> ou via le Moteur de recherche : [Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone](#)
 - Page internet « Monoxyde » Collectivités territoriales : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/collectivites-soyez-acteurs-de-la-prevention-des-intoxications-au-monoxyde-de-carbone>
- ❖ Sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actualites/Comment-eviter-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-Conseils-et-recommandations2>
- ❖ Sur la page Facebook de l'ARS : <https://www.facebook.com/stopmonox>
- ❖ Sur le compte Twitter de l'ARS : https://twitter.com/ars_grand_est
- ❖ Sur les sites internet : www.stopmonox.com / <https://www.agir-pour-bebe.fr>
- ❖ Sur le site internet de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>, rubrique « Déterminants de santé » puis « Exposition à des substances chimiques » puis « Monoxyde de carbone ».

Vous constituez un relais fondamental dans la prévention de ces accidents. Je vous remercie donc par avance de votre implication dans cette campagne de prévention.

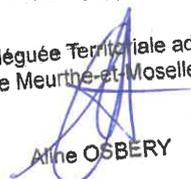
pour le préfet
et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet


Anne CARLI

P/ Le délégué territorial,

Franck GEROLT

La Déléguée Territoriale adjointe
de Meurthe-et-Moselle,


Aline OSBERY

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et messieurs les Maires
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI
Mesdames et messieurs les responsables de lieux de cultes
Mesdames et messieurs les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent
Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
Mme la présidente de Société Lorraine d'Habitat
M. le président de Meurthe-et-Moselle Habitat
M. le président de l'office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy
M. le président de l'office public de l'habitat de Lunéville à Baccarat
M. le président de l'Office Public de l'Habitat de Toul
M. le président de Batigère Nord-Est
M. le président d'Est Habitat construction
M. le directeur d'ICF Nord Est
M. le directeur de Nouveau Logis de l'Est
M. le directeur de Immobilière 3F
M. le directeur de Présence Habitat
M. le directeur de LogiEst
M. le directeur de Néolia
M. le directeur de Vilogia
M. le directeur du Syndicat d'Economie Mixte Immobilière de Villerupt
M. le directeur du SEM du Bassin de Pont-à-Mousson
M. le directeur du SEM le Logement Thillois
M. le président de la Société Coopérative LE NID